

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE
CHARLES ET JOSEPHINE LINCK DURANT DES TRAVAUX GRDF**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-président de la Communauté
d'Agglomération,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1,
L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE :

Article 1 : A partir du lundi 8 janvier 2024 et jusqu'à la fin des travaux GRDF (délai
estimé à 5 jours), la circulation sera mise à sens alternés réglée par panneaux,

- rue Charles et Joséphine Linck, au niveau du n°26.

Article 2 : La signalisation temporaire et les panneaux seront mis en place et maintenus
pendant toute la durée du chantier par l'entreprise. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la
Police Municipale et le Directeur du Centre Technique Municipal sont chargés, chacun en ce qui le
concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 15 décembre 2023

Le Maire,

The image shows the official seal of the Mayor of Saint-Dié-des-Vosges, which is circular and contains the text 'MAIRIE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES' and '1871'. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink.

Bruno TOUSSAINT